

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020236 – ASA 31/031/02

Informations complémentaires sur l'AU 34/02 (ASA 31/013/02 du 4 février 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

NÉPAL

Bijay Raj Acharya (h), éditeur

Londres, le 10 avril 2002

Amnesty International a appris que Bijay Raj Acharya avait été remis en liberté le 19 mars.

Bijay Raj Acharya, qui dirige la maison d'édition *Srijanashil Prakashan* (Publications créatives), avait été arrêté le 9 janvier dernier et détenu aux postes de police de Singha Durbar et de Hanuman Dhoka ainsi qu'à la caserne de Balaju, à Katmandou, avant d'être transféré en prison.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de Bijay Raj Acharya.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*